

Metz, le 28 juillet 2023

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau – Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

Affaire suivie par : Pascal RIDGEN  
Tél : 03 87 28 30 80  
E-mail : pascal.ridgen@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau  
à  
Madame le Maire  
de la Ville de Yutz  
107, Grand'Rue  
57970 YUTZ

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant la pose de 3 ouvrages piézométriques  
de contrôle au 1 rue de l'Industrie à YUTZ

**Courrier de notification pour affichage**

**RÉF.** : PR/

**P.J.** : - Récépissé de déclaration  
- Courrier d'acceptation à la société Arcelormittal

Madame le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau),  
concernant l'opération suivante :

- **Pose de 3 ouvrages piézométriques pour le contrôle de la qualité des eaux souterraines  
de la nappe alluviale à environ 8 mètres de profondeur, au 1 rue de l'Industrie à 57970 YUTZ**

Ce dossier a été déposé en version dématérialisée sur Service-Public.fr par le mandataire de la société  
ARCELORMITTAL DISTRIBUTION SOLUTIONS FRANCE sous le n° DIOTA-230627-113523-323-019.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du récépissé de déclaration délivré suite au dépôt du dossier du 27/06/2023 ;
- un courrier de non opposition à la société ARCELORMITTAL.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période  
de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates  
de publication.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,  
p.i. L'adjointe à la responsable de l'unité police de l'eau



Astride ERMAN